Les funérailles de M. Edouard Ferrier. — Mardi matin, à dix heures, ont eu lieu les funérailles de M. Edouard Ferrier, ancien président du Tribunal de Commerce, membre du Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Martin de Roubaix.

La levée du corps a été faite, au domicile du défunt, rue du Curoir, par M. le chanoine Berteaux, entouré d'un nombreux clergé.

Le cortège s'est mis alors en marche. Plusieurs magnifiques couronnes, portées par des ouvriers de la maison Ferrier et offertes par le personnel, les employés de l'usine de Villers-Bretonneux, le Tribunal de commerce, précédaient le corbillard.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Henry Tempnick, président du Tribunal de Commerce; Leclercq-Mullier, président du conseil de Fabrique de Saint-Martin ; Charles Pollet, président de l'Association des Filateurs de laines peignées ; Brouters-Prouvost, ancien président du Tribunal de commerce ; Toulemonde-Destombe, marguillier de la paroisse de Saint-Martin ; Cavrois-Mahieu, ami du défunt.

Puis suivaient, immédiatement avant la famille, les membres du Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Martin, les membres du Tribunal de commerce et les anciens juges.

Le deuil était conduit par M. Ferrier, fils du défunt.

Les ouvriers de l'établissement et la foule des amis formaient la fin du cortège.

A l'église Saint-Martin, la messe a été dite par M. le doyen, assisté de MM. Robezin et Raffin.

Les parents et les amis se pressaient en grand nombre dans la nef centrale dont les piliers étaient ornés de tentures noires aux initiales de M. Edouard Ferrier.

L'absoute a été donnée par M. le chanoine Berteaux.

Aussitôt la cérémonie terminée, le cortège se reforma et se dirigea vers le cimetière.

Devant la tombe du défunt, M. Henry Ternynck prononce, au nom des membres du Tribunal de commerce, le discours suivant :

« Messieurs, encore sous le coup de la pénible émotion que lui a causée la mort si inopinée d'Henry Bossut, le Tribunal de commerce de Roubaix est frappé d'un nouveau deuil.

» Edouard Ferrier l'un de ses anciens présidents vient à son tour de succomber.

» Le président actuellement en fonctions a de nouveau la triste mission de vous dire ce que personne de vous n'ignore, quel homme de bien fut celui que nous accompagnons à sa dernière demeure.

» Edouard Ferrier est né à Lannoy en 1821; venu à Roubaix vers 1830, il fit ses études à l'Ecole académique et fut admis à l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons en 18 7.

» Appelé par la confiance de ses concitoyens à occuper un siège au Tribunal en 1872, il fut élu président en 1880.

» Il s'appliqua à remplir ses fonctions avec tun zèle admirable, s'adonnant avec scrupule et méthode à la recherche de la vérité.

» La droiture de sa conscience lui inspirait la crainte continuelle de commettre une erreur et le désir d'atteindre à la perfection dans la réduction de la justice.

» Ses sentiments étaient chez lui à un tel degré d'élévation qu'ils allèrent jusqu'à troubler son repos et l'empêchèrent d'accepter le renouvellement de son mandat.

» Modeste à l'excès, il s'appliquait à s'effacer le plus possible, et ce ne fut pas sans une vive insistance qu'on parvint à le décider à accepter les fonctions de président du Tribunal de commerce de Roubaix.

» Il me suffira de vous rappeler un trait de sa vie pour vous donner la mesure de sa modestie et la dignité de son caractère.

» Nommé par le gouvernement en 1869, membre du Conseil supérieur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix, il refusait cette distinction et écrivait au Ministre de l'Instruction publique que le zèle et la compétence de celui qu'il était appelé à remplacer ne lui permettaient pas d'accepter le mandat qui lui était confié.

» Il confina son existence dans l'ombre de sa famille et dans l'intimité de quelques amis; aussi combien grande dut être sa douleur, quand il perdit successivement plusieurs enfants en pleine adolescence, et la compagne dévouée qui l'avait aidé à supporter ses épreuves et l'avait console dans ses jours d'affliction.

» Il y a quatorze mois à peine, la perte d'un fils en qui il fondait les plus grandes espérances mit le comble à sa douleur et triompha de la résignation avec laquelle il avait jusqu'alors supporté ces pertes cruelles; cette dernière épreuve l'a brisé.

» Après avoir retiré votre existence si digne et pleine de si beaux enseignements, je vous adresse, cher et regretté président, un dernier adieu au nom du Tribunal de commerce de Roubaix et au nom de ceux, et ils sont nombreux, auxquels vous avez rendu bien des services ignorés. »

Les paroles de M. Henri Ternynck ont produit une vive émotion sur l'assistance.

A midi la cérémonie prenait fin et les nombreuses personnes qui s'étaient rendues au cimetière se dispersaient lentement.

Les cours publics organisés par les Facultés catholiques de Lille. — M. l'abbé Panier continuera, ce soir mardi, à la Maison des Œuvres, 84, Grande-Rue, son cours d'apologétique religieuse.

Une médaille du travail. — M. le ministre du commerce et de l'industrie vient de décerner la médaille du travail à M. Edouard Descamps pour ses bons et loyaux services dans la même maison. M. Edouard Descamps est depuis 32 ans contremaître dans la maison Bogard et neveu, fabricants de couvertures de cylindres de pression pour filatures, rue du Bois à Roubaix.

Toutes nos félicitations à cet honnête et dévoué serviteur.

La XXIIIe fête fédérale des sociétés de gymnastique de France. — Aujourd'hui mardi, 12 janvier, aura lieu une réunion du bureau du Comité d'organisation de la fête fédérale composé du comité directeur, des présidents et secrétaires des douze commissions; elle commencera à 8 h. 3/4 du soir, salle des adjudications, à la Mairie.

L'exposition industrielle et commerciale du boulevard Gambetta. — Depuis le jour de l'ouverture, de nombreux visiteurs ont parcouru l'immense galerie du musée Derangeon.

Nous avons déjà parlé d'un des principaux groupes, *l'alimentation* : aujourd'hui, nous continuerons notre promenade à travers les diverses exhibitions en signalant une catégorie non moins intéressante, celle du vêtement.

Nous voyons tour à tour, représentées en miniature, les industries du lin, du chanvre, du jute et du coton, celle de la laine en bonneterie et en draps, celle de la soie et des matières colorantes de l'industrie lyonnaise, les fourrures en nombreux échantillons de la maison Revillon de Paris, les feutres et la fabrication des chapeaux divers, mous et durs, les cuirs et la confection des chaussures.

Il faut signaler spécialement dans ce groupe tout le travail du lin aux échantillons divers depuis la plante sèche ayant subi le rouissage jusqu'à la toile fine, l'appareil à teiller, la bobine à filer à chaud, les différentes formes du fil. A signaler aussi particulièrement les jutes bruts et filés, puis les tissus qui en proviennent. Toute l'industrie de la laine est là représentée : échantillons des laines du pays et des laines exotiques en suint, laines désuintées et filées, draps blancs bruts ou rasés, draps décatés, tissage de l'uni et de la fantaisie.

Dans une prochaine visite nous verrons les exhibitions du dernier groupe : l'habitation.

Nous rappelons que le Musée du boulevard Gambetta est ouvert de dix heures du matin à dix heures du soir.

M. Derangeon a eu l'excellente pensée de permettre aux enfants de visiter l'exposition pour un prix très réduit, 0,10 centimes par entrée. Nous ne pouvons que l'en féliciter.

A l'Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Le chiffre des entrées à la bibliothèque de l'Ecole a été, en 1896, de 13,322 dont 7,198 lecteurs de passage et 6,122 élèves; cela donne une différence en plus, sur 1895, de 1,406 entrées.

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — Dans la journée du lundi, 11 janvier, il a été distribué 920 portions aux hommes et aux femmes et 1150 aux enfants ; au refuge, 29 lits ont été occupés.

ELLE EST SAINE ET BONNE, la cuisine au beurre d'Oostcamp. 14436

Découverte d'un noyé au quai de Leers. — Des passants qui longeaient le canal au quai de Leers, à l'extrémité du territoire de Roubaix, lundi, vers midi, remarquèrent le corps d'un homme qui flottait à la surface de l'eau. A l'aide d'une perche, ils l'attirèrent à eux et le déposèrent sur la berge.

Le cadavre qui paraît avoir séjourné quelques jours dans l'eau, semble être celui d'un homme de 55 à 60 ans. Il était vêtu d'un pardessus marron, d'une veste en lustrine noire, d'un gilet de drap noir, d'un pantalon à rayures grisâtres, d'un tricot de laine grise, d'une chemise bleue et rouge et d'une flanelle bleue et blanche aux initiales L. D. Le malheureux portait toute la barbe assez longue. Celle-ci et ses cheveux étaient châtains. Il était chaussé de bottines à élastiques.

Dans les poches, on a trouvé une pièce de monnaie italienne, mais aucun papier pouvant établir l'identité.

M. Squivée, commissaire de police, informé s'est transporté sur les lieux où, après les constatations d'usage, il a fait transporter le cadavre à l'Hôtel-Dieu.

Des personnes qui déclare à M. le commissaire que samedi soir, en passant le long du canal vers l'endroit où le noyé a été retiré, elles avaient vu un homme se jeter dans le canal, mais, que l'obscurité les ayant empêchées de voir s'il était revenu à la surface, elles avaient continué leur route.

Vol d'une pièce de deux francs. — Les agents, de service, dimanche soir, vers six heures, au poste de police du premier arrondissement, furent requis pour se rendre chez Mme Léonie Declercq, cabaretière, rue du Fontenoy ; ils y trouvèrent un « consommateur » qui s'était emparé d'une pièce de deux francs appartenant à un client et ne voulait plus la lui remettre.

L'individu, Charles Houzé, domestique, demeurant rue Archimède, invité à rendre la pièce de monnaie, déclara ne pas l'avoir en sa possession. Sur les instances des personnes présentes, Houzé fut conduit au dépôt de police du 1er arrondissement où il fut fouillé et trouvé en possession de la pièce recherchée.

Une rixe rue de la Fosse-aux-Chênes. — Dimanche soir vers sept heures, l'agent Doyen fut attiré rue de la Fosse-aux-Chênes où une rixe avait lieu entre deux individus pris de boisson. A l'arrivée de la police, les deux combattants prirent la fuite, mais l'un d'eux, qui injuria l'agent, fut arrêté et conduit au dépôt où il déclara se nommer Emile Lecomte, manœuvre, âgé de dix-huit ans, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'Or.

Un petit garçon brûlé rue du Fort. — Un accident est arrivé dimanche soir rue du Fort à un petit garçon de huit ans. Celui-ci, Achille Assemaine, en voulant enlever un chaudron rempli d'eau bouillante, qui se trouvait sur le feu, se répandit le liquide sur les jambes. M. le docteur Montaigne, qui a donné les premiers soins à l'enfant, atteint de graves brûlures, l'a fait admettre lundi après-midi à l'Hôtel-Dieu.

Une femme malmenée par un voisin. — Dans la soirée de dimanche, vers dix heures, Mme Delestrain, née Rosalie Comblez, âgée de 35 ans, demeurant rue de la Guinguette, cour Sénéeaux, reçut, au cours d'une discussion avec son voisin, M. Henri Monteus, marchand de papiers, un coup de pied qui la fit horriblement souffrir.

Les agents de service au poste du pont Morel, informés du fait, requirent M. le docteur Larquitière; celui-ci constata que la pauvre femme portait une contusion grave avec épanchement sanguin considérable et la fit admettre à l'Hôtel-Dieu.

Montens a été arrêté et conduit au dépôt. Lundi matin, M. Villon, commissaire de police du premier arrondissement, a longuement interrogé la victime dont l'état est grave.

Une triste affaire. — Un domestique de ferme, Henri Delcroix, âgé de 36 ans, demeurant à Hem, se présentait dimanche après-midi, chez M. Staesdtsbaedt, cabaretier, rue Sainte Elisabeth, pour se faire servir à boire.

Comme Delcroix était à ce moment dans un état d'ébriété très prononcé, on n'accéda pas à sa demande.

Devant ce refus, l'ivrogne eut une attitude tellement inconvenante vis-à-vis de la patronne de l'établissement, que celle-ci en informa la police. A la suite de ce fait, Delcroix a été mis en état d'arrestation et écroué au dépôt du 3e arrondissement.

Cours de peinture et de dessin (*Voir aux annonces*) 4130

Croix. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de M. Gabriel Ferraille, décédé à Cannes à l'âge de 27 ans. Les funérailles auront lieu jeudi, à 10 heures, en l'église St-Martin.

— *Petits faits de police.* — M. Grégoire Degouy, cabaretier, rue de la Makelterie, et Mme Rosalie Devos, cabaretière rue Faidherbe, qui avaient autorisé, dans leur établissement, la danse et des airs d'accordéon, se sont vus dresser procès-verbal par le garde Delfortrie.

Prosper Debled, qui faisait grand tapage lundi à trois heures du matin, a été l'objet d'une contravention.

Hem. — *La statistique de la population pendant l'année 1896.* — D'après les relevés établis, le nombre des naissances pendant l'année 1896 a été de 435; celui des décès de 90 et celui des mariages de 40. On constate que ces chiffres sont plus élevés que ceux de l'année 1895.

Communications

La Fraternelle Coloniale. — La Commission administrative de la société « La Fraternelle Coloniale », Grande-Rue, 77, a l'honneur d'informer Messieurs les médaillés de l'Armée coloniale que les adhésions sont reçues, tous les jours, au siège de la société. On est prié de donner son adresse exacte.

Concordia-Harmonie. — Les musiciens sont priés d'assister à la répétition, mercredi 13 courant, à neuf heures précises. — Ordre du jour : Vote d'une sortie à Bruxelles pendant l'exposition.

CASSEZ TOUT et recollez tout avec la **Colle Américaine** en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. Prix du tube 0 fr. 60. 15455

Ouvrages de M. l'abbé Kneipp en vente à la librairie du journal :

Ma cure d'eau et *Vivez ainsi* prix 3,50. *Soins à donner aux enfants*, prix 3 fr. 8150

ENRHUMÉS!

Prenez le sirop pectoral Delabaere. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza,** etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme.** — Le flacon : 1 fr. 50, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 13178—42556

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

A LA PENSÉE

Maison Loucheur-Facques, 8, 10, 12, Grande-Rue, Roubaix

Pour cause d'agrandissement

à partir du 5 janvier 1897

GRANDE MISE EN VENTE AU RABAIS

SUR TOUS LES ARTICLES

Maison Loucheur-Facques, 6, Grande-Rue, Roubaix

SOLDES DE MARCHANDISES

10 JOURS DE VENTE

ENTRÉE LIBRE ENTRÉE LIBRE

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, **tapissier-décorateur,**

LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Réunion du Conseil municipal. — Une réunion extraordinaire du Conseil municipal aura lieu le vendredi 15 janvier 1897, à huit heures très précises du soir, à l'Hôtel-de-Ville, grande salle des mariages, pour délibérer sur les affaires urgentes portées à l'ordre du jour ci-après.

Procès-verbaux des séances des 22 et 29 décembre 1896. — Report d'un crédit, afférent aux travaux de l'Hôtel-Dieu, avec autorisation d'emploi au paiement des mois de traitement du conducteur à courir en 1897. — Usine à gaz. Accident Tourtouze. Jugement du Tribunal. Exécution ou appel. Autorisation de payer.

Elargissement de la rue Sainte-Ursule. — Cession de terrain par un propriétaire en 1897 avec atermoiement du paiement de l'indemnité. — Conditions réalisées. — Autorisation de payer.

— Place Thiers. — Projet de plantades entre chaque rangée des arbres existants. — Orphéon des Travailleurs. — Demande de subvention pour un concours. — Gare centrale. — Communication. — Gare des Francs. — Communication. — Réception de travaux et fournitures. — Cessions de terrains à la voie publique. — Demande de bourse en faveur d'un enfant sourd-muet.

Rapports de commissions. — Travaux, — Cahier de charges et série de prix pour adjudication de l'entretien des bâtiments communaux en 1897, 1898 et 1899. — Voirie. — Vœu tendant à la plantation d'arbres dans la partie nouvelle de la rue Carnot, comprise entre la rue Faidherbe et la place Sébastopol (M. Ducoulombier, rapporteur).

Un échange d'amabilités entre lycéens et le ras Makonnen. — Au mois d'août dernier, les élèves du lycée de Tourcoing envoyaient au ras Makonnen une adresse pour le féliciter de ses victoires sur les italiens et en même temps ils lui demandaient une collections de timbres-poste abyssins.

Le ras Makonnen vient de répondre aux jeunes gens, les remerciant de la lettre par laquelle ils l'avaient félicité « de nos succès contre les ennemis qui menaçaient l'intégrité et jusqu'à l'indépendance de notre empire. »

Le gouverneur du Harar exprime aussi ses remerciements de la part de tous les soldats abyssins et envoie, en même temps que la collection de timbres-poste demandée, sa photographie.

« Je prie le Tout-Puissant, dit en terminant le ras Makonnen, de vous bénir et de vous faire croître en sagesse à mesure que vous avancerez en âge, afin que plus tard vous soyez des hommes utiles à la chère France. »

Le clocher de S-t-Christophe. — Si on n'en jugeait que par l'extérieur, on pourrait croire que, depuis quelque temps, les travaux sont à peu près restés stationnaires; mais quand on a fait l'ascension, il n'en est plus de même, il faut, en effet, voir de près cet enchevêtrement de pièces de charpente grosses et petites, poutres, sommiers, entretrises, etc., qui viennent s'ajuster avec une précision mathématique; et qui forment un ensemble si remarquable. On comprend qu'il a fallu du temps pour mettre tout cela en place; aussi, à part les légers retards occasionnés par diverses causes que nous avons déjà en occasion de signaler, les travaux n'ont jamais été abandonnés; et les ouvriers spéciaux, entre autres le géant Caby, sont toujours là.

On voit, depuis samedi, un léger échafaudage, à l'extrême pointe de la flèche; on aurait pu croire qu'il était établi pour servir de plateforme de point de départ, à celui, c'est-à-dire à Caby, qui devait faire l'ascension de la croix et mettre le coq à sa place. Mais cet échafaudage a une autre destination : il sert aux plombiers, qui ont à revêtir de zinc la partie de la flèche qui ne pourrait recevoir d'ardoises. Il y a aussi à disposer la tige du paratonnerre.

On s'est occupé à Lille du nouveau clocher de Saint-Christophe : un journal humoristique « *La Vaclette,* » qui n'a heureusement rien de politique — a, dans un récit que n'aurait pas désavoué Brûle-Maison, qui a pris tant de fois les Tourquennois pour point de mire, raconté la visite d'un maire et de ses conseillers, d'une commune des environs, qu'il désigne sous le gracieux nom de *Tartagnosbord*, venus ici pour faire l'acquisition de l'ancien clocher, qu'ils croyaient avoir été descendu de toutes pièces, et qu'on voulait vendre comme une vulgaire pièce de bric à brac !

Guidés par Caby, ils grimpent escaliers, échelles, écaperches, et quelques-uns seulement parviennent jusqu'au sommet, après maintes aventures.

On ne pourrait encore dire quand le coq fera de nouveau l'office de girouette. Comme on l'a vu, lors de la descente, en avril 1894, Caby, quand il aura là haut achevé de mettre tout en place, laissera encore sa casquette au loin : nous avons dit que cela n'était pas une marque de triomphe, de satisfaction; mais avait une toute autre signication.

La vérification des poids et mesures. — Le rôle de la rétribution pour la vérification des poids et mesures et instruments de pesage en 1896, est mis en recouvrement à partir de ce jour.

Les contribuables qui auraient à faire des réclamations ont un délai de trois mois pour se pourvoir auprès du préfet.

Les parjurés à l'Hôtel des Pompiers. — C'était grande fête lundi soir, à la caserne ; la soupe n'a été sonnée qu'à sept heures au lieu de six.

Le réfectoire avait été on ne peut mieux décoré de faisceaux de drapeaux, de guirlandes, de lanternes vénitiennes ; la table était dressée avec un luxe tout à fait inusité et on avait à cette occasion engagé un des bons cuisiniers de Tourcoing.

La soirée a été très animée.

Nouvelles couches. — Le journal l'*Egalite* raconte dans son numéro d'hier, une prétendue affaire de violences où les faits sont singulièrement dénaturés.

L'incident remonte au dimanche 3 janvier; un vicaire de la paroisse de Notre-Dame de Lourdes sortait de l'église à 4 h. 1/2 pour se rendre au patronage, par l'étroit sentier que tout le monde connaît. Il était à peine engagé dans ce sentier qu'il aperçut un groupe de jeunes gens de 16 à 17 ans, qui s'arrêtèrent à son approche dans le dessein évident de lui barrer le passage et en chantant l'*Internationale*.

Comme ils ne se dérangeaient pas le prêtre dut s'ouvrir un passage en écartant l'un des jeunes gens; mais quand il fut à quelque distance, toute la bande courut sur lui, lui demandant raison de « sa brutalité ». Le vicaire leur répondit avec fermeté et rang-froid, mais n'en toucha aucun.

Nous ne voulons aujourd'hui donner aucun nom; mais nous avons quelque raison de penser que l'affaire n'en restera pas là.

Les jeunes gens avaient été renvoyés du patronage Notre-Dame.

Un cycliste en défaut. — L'agent de police César Biels a relevé, lundi après-midi, place Sébastopol, une contravention à la charge d'un jeune vélocipédiste, dont la machine n'était pas munie du grelot avertisseur.

Petits faits de police. — Lundi, à 2 heures de l'après-midi, l'agent Binot a mis en état d'arrestation, rue de la Gare, au moment où il tendait la main aux vagabonds, Léon Libert, âgé de 52 ans, journalier, né et demeurant à Wiliems.

Mouvaux. — *L'ouverture d'une école libre de filles.* — Nous avons reçu communication des deux lettres suivantes adressées à M. le Maire de Mouvaux.

» Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous prévenir que, munie de l'autorisation du Conseil de Fabrique de Mouvaux et en vertu du droit que me confère la loi, par suite de la déclaration que j'ai faite en bonne et due forme le 9 décembre dernier, j'ouvrirai une école privée, au plus tard le 11 février prochain dans le local que l'école publique occupe actuellement par simple tolérance.

» Je pourrais dès maintenant user de mon droit, mais je préfère vous laisser un délai suffisant pour que vous puissiez prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer dans un autre local le fonctionnement de l'école publique.

» J'avertis M. le directeur départemental de ma détermination.

» Agréez, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

» Douai, le 10 janvier 1897. » (Signé) Angeline Mayolle.

« Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous avertir que, pour me conformer aux intentions des donateurs, je mets le bâtiment de l'école à la disposition de Mme Mayolle, à l'effet d'y installer une école congréganiste.

» En conséquence, je vous prie de prendre toutes les mesures nécessaires pour que, le 11 février au plus tard, le local soit évacué par l'école communale et entièrement à la disposition de Mme Mayolle.

» Recevez, Monsieur le Maire, mes civilités respectueuses.

» Le président du Conseil de fabrique,

» (Signé) J.-B. Lefers ».

Roncq. — *L'état de la viomalité.* — Voici le tableau des chemins de grande communication, d'intérêt commun et vicinaux ordinaires entretenus à l'état de viabilité au 1er janvier 1897 sur le territoire de cette commune.

1° Chemin de grande communication n° 36, de Quesnoy-sur-Deûle à Comines et à Tourcoing avec embranchement de Linselles à Wervicq, longueur 709 mètres.

2° Chemins d'intérêts communs n° 6 du Bronckart ou de Lille à Courtrai, longueur 3,500 mètres; n° 91 de Leers à Boubecque 3,283 m.; n° 149 de Wambrechies à Halluin 512 m. (partie située sur le territoire).

3° Chemins vicinaux ordinaires : n° 3 du Blanc-Fou à Boubecque tout le chemin 2,691 m.; n° 5 du Billemont tout le chemin 1,153 m.; n° 7 de Linselles ou du Bois Blanc tout le chemin 219 m.; n° 8 des Chats Huants, tout le chemin 1,650 m.

Bondues. — *Avis aux propriétaires de chevaux, voitures et vélocipedes.* — Tous les propriétaires de chevaux, voitures et vélocipedes qui auraient des réclamations à présenter par suite d'une diminution du nombre de leurs chevaux, voitures ou vélocipèdes déjà taxés l'année dernière, et ceux qui auraient au contraire une augmentation dans ce nombre, sont invités à en faire leur déclaration à la mairie avant le 15 courant.

Communications

Les Orphéonistes « Crick-Sicks ». — Contrairement à ce qui avait été annoncé il n'y aura pas répétition aujourd'hui mardi, mais seulement le mardi suivant 19 janvier.

LILLE

Le départ de M. Vel-Durand. De la chronique hebdomadaire publiée par *O. de la Deûle*, dans la *Depêche*, nous extrayons le passage suivant :

« M. Laurenceau peut jouer, dans le Nord, un rôle magnifique.

» S'il est, en France, un département où le ralliement à la forme républicaine ait été unanime et sincère, c'est notre département.

» M. Vel-Durand ne l'a pas compris, ou plutôt il n'a pas voulu le comprendre. Je crois qu'il ne peut y avoir aucun doute à cet égard.

» Puisse, dans l'intérêt de notre région si maltraitée par son prédécesseur, M. Laurenceau se montrer plus clairvoyant, et surtout plus impartial !

» Il ne faut pas se dissimuler les difficultés de la tâche qui lui incombe. sa mission est délicate, hérissée d'épines et semée de traquenards.

» Il faudra savoir lui en tenir compte.

» Nous ne lui demandons pas d'être avec nous; qu'il ne soit pas contre nous, c'est tout ce qu'il nous faut.

» Qu'il soit le Préfet de tout le monde, et non pas l'homme d'un parti, et il comprendra bien vite combien aurait été différente à Lille la situation du préfet du Nord, si ce préfet n'avait pas été M. Vel-Durand. »

Le *Journal d'Hazebrouck*, qui regrette le départ de M. Vel-Durand, regrette aussi tout le bruit que les radicaux ont mené alentour :

« A ce propos, dit-il, quelques journaux républicains se sont fâchés et ont voulu voir, dans la mesure dont le préfet du Nord était l'objet, une vengeance du ministère Méline.....

» Nous pensons que ceux de nos confrères qui se sont ainsi emballés ont fait, sans s'en douter, le jeu de la réaction.

» Car enfin, le poste auquel est appelé le préfet du Nord n'est pas de ceux qu'on puisse dédaigner, il constitue bien plutôt une faveur qu'une disgrâce.

» Nous nous souvenons que lors de la nomination de M. Saisset-Schneider, au même emploi, dans les premiers jours de janvier 1890, la presse républicaine y vit la juste récompense des services rendus à notre cause par le préfet d'alors.

» Comment se fait-il que ce qui était jugé excellent il y a sept ans soit trouvé détestable aujourd'hui ?

» Oui, nous savons, les représentants du département au Sénat et à la Chambre n'ont été ni consultés ni même présentis à ce sujet.

» Mais encore, le cabinet pour lequel, nous nous hâtons de le dire, nous n'éprouvons que des sympathies plutôt médiocres, le cabinet, disons-nous, avait-il à prendre l'avis de nos représentants? »

Mariage. — Hier, à midi, a été célébré, en l'église de la Madeleine, à Paris, le mariage du comte Gérard d'Havrincourt, officier des haras, avec Mlle de Vassart d'Hozier.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Godey, curé de Sainte-Clotilde. Les témoins du marié étaient MM. le marquis de Chabannes de la Palice, son oncle, et le comte d'Havrincourt, son frère. Ceux de la mariée : MM. le comte de Cambacérès et le comte Louis de Vassart d'Hozier.

Dans l'assistance très nombreuse et très élégante, nous avons reconnu : comte et comtesse Jacques de Dougé; comte et comtesse de Labrifde; marquis et marquise de Chabannes; comte et comtesse de Chabannes; baron et baronne de Vassart d'Audernay; marquise de Saint-Genys; comte de Chabot; Mme de Miribel; comte de Kiss de Nemieskér; baron de Lambertye; vicomte et vicomtesse de la Redorie; vicomte et vicomtesse de Noailles ; vicomte et vicomtesse de la Grandière; vicomte et vicomtesse de Brossia; baron et baronne de Rochefort; M. et Mme Firmin-Didot; comte de Beaurepaire; vicomte et vicomtesse de Floriau, etc.

Le défilé à la sacristie a duré plus d'une heure.

Les élections municipales. — On lit dans la *Dépêche* :

« C'est avec un véritable plaisir que nos concitoyens ont appris dimanche matin les deux candidatures de MM. Duhem et Laurenge. L'opinion générale a été que le comité de l'*Union républicaine lilloise*, en choisissant ces deux noms, a compris parfaitement les nécessités et les devoirs de la situation actuelle et que l'accord qui s'est produit dans ces conditions est absolument honorable pour tous ceux qui ont eu à y participer.

« Nous n'avons rien à ajouter pour le moment et il est vraisemblable que nos adversaires seront les premiers à reconnaître cette situation. Les réclames électorales que l'administration municipale a cru devoir faire dans la séance d'hier du conseil municipal sont évidemment trop grossières pour que le public prenne le change; mais elles montrent que les socialistes jugent l'élection de leurs candidats bien compromise.

» MM. Duhem et Laurenge, qui n'ont eu aucun rapport avec l'ancienne administration que personne ne songe à relever, seront dimanche prochain les élus de la ville de Lille. »

— Le *Progrès du Nord* a fait connaître lundi matin les candidats que les *progressistes-radicaux* ont mis en ligne *mentiremus*. Ces candidats sont : MM. Rajat, vice-président du cercle l'*Avenir*, et *Crametta*, président du cercle la *Fraternité*

Ces deux candidats appartiennent à la nuance la plus extrême du parti progressiste, à celle qui confine le plus près au radicalisme. En les choisissant, le comité du *Progrès* a voulu caractériser et accentuer son évolution vers l'extrême gauche, et c'est en ce sens du reste que notre confrère explique son attitude dans les présentes élections.

— *Appel du comité de l' « Union républicaine lilloise ».* — Le Comité de l'*Union républicaine lilloise* adresse aux électeurs de Lille l'appel suivant :

« Electeurs,

» Désignés par le comité de l'Union républicaine lilloise comme candidats à l'élection municipale du 17 janvier, nous sollicitons l'honneur d'aller renforcer le groupe de l'Union lilloise que vous avez investi de votre confiance et qui représente, dans le conseil, la minorité anticollectiviste.

» Nous avons la conviction que le résultat de l'élection du 10 mai a été le fait d'une surprise, née de la déplorable division des partis dans notre cité, et qu'il n'est jamais entré dans l'esprit de la population de livrer l'hôtel de ville aux apôtres des doctrines collectivistes et internationalistes.

» Il ne peut plus y avoir désormais dans notre ville, sur le terrain municipal, que deux partis en présence : celui des républicains de gouvernement, des hommes d'ordre épris du progrès pacifique et des idées de justice et de liberté, et celui de la révolution.

» C'est pourquoi, en nous présentant à vos suffrages, nous vous demandons d'affirmer sur nos noms votre volonté de rétablir dans l'administration de la ville les idées que nous représentons et d'enrayer cette poussée vers les partis extrêmes et les doctrines dangereuses qui compromettraient gravement les intérêts de la ville, en même temps qu'elles amèneraient la désaffection à la République.

» Enfants de Lille et de l'Université, républicains de tradition, d'un républicanisme incontestable, préparés par une longue pratique industrielle à l'étude des questions administratives, financières, techniques, nous sommes résolus à donner tout notre dévouement aux intérêts lillois.

» Nous faisons appel avec confiance à l'union de tous les bons citoyens. »

Les élections municipales de Lille. — Une autre liste a été affichée dans l'après-midi de lundi : c'est celle du parti démocratique chrétien, qui présente comme candidats démocrates aux élections de dimanche prochain, MM. Emile Quillot, ajusteur et Gustave Cardon, tisserand.

Les sénateurs du Nord à l'Elysée. — Une note officieuse porte que le président de la République a reçu lundi matin, entre autres visites, celle des sénateurs nouvellement élus du Nord, qui sont venus lui présenter leurs devoirs.

Le syndicat des petits commerçants. — Dans une réunion tenue dimanche rue du Fontenoy, 27, le syndicat des petits commerçants, des propriétaires et des premiers locataires, a nommé sa commission administrative, qui est ainsi composée :

Président : M. Emile Cheymol, négociant en tissus, rue Pierre-Legrand, 225 ; premier vice-président : M. Ernest Soyez, marchand de lait, rue du Plat, 17; deuxième vice-président : M. Henri Beeli, propriétaire, rue du Pré-Catelan, à la Madeleine ; trésorier : M. Bernard Vol, tapissier-ébéniste, 27 bis, rue du Fontenoy ; secrétaire : M. Delmotte, épicier, gérant de fonderie, 27, rue du Fontenoy.

La cotisation annuelle est de 2 fr. 50, dont 1 fr. 25 à l'inscription.

Le siège social provisoire est rue de Fontenoy, 27.

Des listes de souscription sont à la disposition des adhérents chez MM. les membres de la commission.

Le but principal du syndicat est de prémunir les syndiqués contre les mauvaises créances.

Ecole militaire d'artillerie et du génie. — Le *Journal officiel* publie la liste des sous-officiers reconnus admissibles aux épreuves orales du concours d'admission à l'école militaire de l'artillerie et du génie (division du train des équipages militaires).

Parmi ces admissibles, nous relevons les noms suivants : MM. Esmatre, maréchal des logis au 13e régiment d'artillerie; Jubert, adjudant au 27e d'artillerie; Lambret maréchal des logis au 1er escadron du train des équipages militaires.

La fermeture de la chasse. — La fermeture de la chasse est fixée au dimanche 31 janvier.

Incendie rue des Brigittines. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers quatre heures et demie du matin, M. Debruyn, ouvrier, rue des Brigittines, 9, se levant pour faire prendre une potion à son enfant, le marchand était brûlant. Le feu avait pris naissance dans la cuisine et déjà toute cette chambre était la proie des flammes.

M. Debruyne réveilla sa femme et une locataire, Mme Six, qui couche sur le même palier. Les flammes, qui sortaient de la cuisine, ne permettant pas de gagner la rue par l'escalier, M. Debruyne sauta sur le sol par une fenêtre du premier étage, haute d'environ cinq mètres. On lui lança un matelas sur lequel Mmes Debruyne et Six sautèrent; la chute, cette dernière se fit une légère entorse au pied. Pendant ce temps, les pompiers, prévenus, arrivaient avec la pompe à vapeur et un dévidoir et protégeaient les immeubles voisins. Le feu, localisé, fut éteint en quelques minutes, mais les dégâts sont assez importants et s'élèvent à environ deux mille francs; il y a assurance pour le bâtiment.

On ignore la cause de ce sinistre.

Un accident mortel à la gare de Fives. — Lundi, vers onze heures du matin, un ouvrier cantonnier attaché à la Compagnie du Nord, Jules Bernard, âgé de 39 ans, demeurant à Cappelle, occupé à arranger la voie de la rampe de Fives, n'entendit pas descendre deux wagons.

Bernard fut renversé et les deux wagons lui passèrent sur le corps. Relevé immédiatement par ses camarades dans un état pitoyable, il a été transporté dans un bâtiment de la gare de Fives, où M. le docteur Wartel lui prodigua ses soins et constata de graves blessures à la tête, à une main et à un pied.

Transporté ensuite à l'hôpital Saint-Sauveur, il y est mort une demi heure après.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 11 janvier.* — Condamnations diverses. — Charles Ryckaert, outrages à la pudeur, 4 mois de prison et 28 francs d'amende; Léopold Verschuer, fraude, 6 jours de prison et 500 francs d'amende; Jules Rommens, expulsion, 5 mois de prison.

Concerts et Spectacles

Grand Théâtre de Roubaix. — Samedi prochain, 17 janvier, à huit heures et demie, une troupe, comprenant d'excellents éléments, tels que M. A. Charpentier, de la Comédie Française, interprètera, à l'Hippodrome-Théâtre de Roubaix, *l'Empereur*, pièce en quatre actes et neuf tableaux de M. Ch. Grandmougin.

Halluin. — *Concert.* — Dimanche 24 janvier, à cinq heures et demie précises, concert annuel offert à ses membres honoraires et à leurs familles par la société chorale « La Lyre Halluinoise », directeur M. Louis Hesse, en son local « Aux Bons-Amis », rue des Ecoles. Prix d'entrée 1 fr.

GRAND THÉATRE de ROUBAIX (Hippodrome)

Bur. 7 h. 1/2 **Jeudi 14 janvier 1897** Rid. 8 h.

Entrées de faveur rigoureusement suspendues.

SPECTACLE D